2025-03-27-25 : Règlement de Service d'Assainissement Collectif

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Étaient présents :
Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :
Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :
Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-25-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 12 février 2025 ;

CONSIDERANT que pour répondre aux exigences réglementaires et dans un objectif d'amélioration continue du service, il convient de mettre à jour l'actuel règlement du service public d'assainissement collectif qui s'applique aux usagers du territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

CONSIDERANT que cette mise à jour ne s'applique pas aux territoires des communes du Lion-d'Angers et de Thorigné-d'Anjou ainsi qu'à celui de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe où s'appliquent les règlements de service du délégataire (règlements *individuellement annexés dans chaque contrat de Délégation de Service Public*) ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le nouveau « Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif - Eaux Usées » tel que joint en annexe ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT ANJOU * 49220 *

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-027-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025